



CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE
de l'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV 2022

Ce certificat de non-contre-indication à la participation à l'épreuve sportive XGTV (course d'ultra endurance 224 km – 8400 D+ - Temps max 62h) est à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 12 avril 2022. A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français.

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour,

Mr/Mme (rayer la mention inutile)

né(e) le à

et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et notamment à la participation à une **épreuve d'ultra endurance de 224 km / 8400 D+ d'une durée maximum de 62h.**

Fait le.....à.....

Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin